



PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE LA CHÂTRE-EN-BERRY

EN DATE DU 25 juin 2025
Salle de la Chapelle à La Châtre

Nombre de délégués du Pays : 112

51 communes (102 délégués), 3 Communautés de Communes (6 délégués), Conseil départemental de l'Indre (4 délégués)

Étaient présents ou représentés : 65 délégués

Étaient excusés : 47 délégués

Noms	51 Communes 3 CDC 2 Cantons	Présents 65		Pouvoirs 6	Excusés 47
		Titulaires 52	Suppléants 13		

Délégués des Communes

1	ALAPETITE Claude	MONTLEVIC							
2	AUCLAIR Quentin	PERASSAY							DORADOUX Jean-Luc
3	BAUDRY Gérard	LOUROUER ST LAURENT	x						
4	BELLET Alain	POULIGNY ST MARTIN	x						
5	BERDUCAT Cédric	LOURDOUEIX ST MICHEL							
6	BERGUA Catherine	SAZERAY	x						
7	BERTRAND Philippe	NOHANT VIC							CHENET Corinne
8	BESNIER Marie-Claire	LYS ST GEORGES							
9	BEUGNET Nicole	SAZERAY	x						
10	BIDEAUX Nicolas	CROZON SUR VAUVRE							CHAUSSE Jean-Claude
11	BIGRAT Chantale	SARZAY	x						
12	BOMBLED Pascale	MONTCHEVRIER	x						
13	BONNIN Jean-Michel	BRIANTES							
14	BOURDEAU Jean-Marie	LACS							
15	BOURY Alexis	STE SEVERE S INDRE	x						
16	BRUNET Charline	MONTGIVRAY							
17	CALAME Daniel	SAINT PLANTAIRE	x						
18	CHAGNON Bernard	LIGNEROLLES							
19	CHAGNON Josette	LACS							
20	CHAMPEAU Francis	BRIANTES	x						
21	CHARASSON Patrick	FEUSINES							LAPLACE Bernard
22	COLLET Antoine	MONTCHEVRIER							POIRIER Renaud
23	COUTURIER Pascal	VICQ-EXEMPLET							DALLOT Aline
24	D'HOOGHE Nicole	VERNEUIL SUR IGNERAIE	x						
25	DALOT Jean Pierre	CLUIS	x						
26	DARCHY Guy	ORSENNES	x						Laurent BRÉ
27	DAUDON Christèle	POULIGNY NOTRE DAME	x						
28	DAUDON Daniel	CREVANT	x						

29	DEBEURET Jean-Louis	MOUHERS	X			
30	DEFOUGERE Gérard	LE MAGNY	X			
31	DEGAY Jean-Michel	AIGURANDE	X			
32	DEGUET Rémy	SAINT PLANTAIRE				X
33	DEMOCRATE Hervé	MALICORNAY				X
34	DENORMANDIE Arnaud	FOUGEROLLES				X
35	DEVAUX Samuel	POULIGNY NOTRE DAME	X			
36	DEVISSCHER Thomas	VIGOULANT				X
37	DIMEGLIO Rémi	CREVANT				X
38	DOUET Patrice	VERNEUIL SUR IGNERAIE	X			
39	DUPLESSIS Jean-Claude	MALICORNAY				X
40	FLEURET Sylvie	BUXIERES D'AILLAC	X			
41	FLEURY Didier	CLUIS	X			
42	FORGET Joseph	VIJON	X		X	
43	GAUTRON Guy	NEUVY ST SEPULCHRE	X			
44	GENICHON René	VIGOULANT	X			
45	GENICHON Sébastien	NERET				X
46	GLEN Stéphanie	ST CHRISTOPHE EN BOUCHERIE				X
47	HERLEMONT Etienne	LIGNEROLLES	X			
48	HIBERT Chantal	TRANZAULT	X			
49	HUGOTTE Philippe	MERS SUR INDRE				X
50	JOUBERT Séverine	ST CHRISTOPHE EN BOUCHERIE	X		X	
51	JOUHANNEAU Emmanuel	MAILLET				X
52	JUDALET Patrick	LA CHATRE	X		X	
53	JÜRGING Christiane	FOUGEROLLES				X
54	LABESSE Elisabeth	CHASSIGNOLLES	X			
55	LABRUNE Mathieu	MONTIPOURET				X
56	LACOT Antoine	LA BUXERETTE				X
57	LACOU Serge	SARZAY	X			
58	LAFONT Jean-Marc	MERS SUR INDRE				X
59	LEFORT Hubert	SAINT CHARTIER				X
60	LEUILLET Marie-Laure	LA CHATRE	X			
61	LOEUILLET Gilles	MONTIPOURET				X
62	MAILLIEN Bernard	AIGURANDE				X
63	MALASSENET Christine	LOUROUER ST LAURENT			X	
64	MALCURAT Patricia	PERASSAY	X			
65	MARATHON Jean Paul	BUXIERES D'AILLAC				X
66	MAUGRION Philippe	ORSENNES				X
67	MATHEY Jean Luc	NEUVY ST SEPULCHRE	X			
68	MELIN Bénédicte	VIJON				X
69	MERCIER André	THEVET ST JULIEN				X
70	MICHOT Olivier	LYS ST GEORGES				X
71	MITATY Bernard	CROZON SUR VAUVRE	X			
72	MONTINTIN Christian	GOURNAY	X			
73	NICOLAS Barbara	MOUHERS	X			
74	NICOLET Jean Pierre	ST AOUT			X	
75	NONIN Patrick	NOHANT VIC			X	
76	PATRIGEON Philippe	LA BERTHENOUX				X
77	PELLETIER Philippe	URCIERS	X			
78	PERSONNAT Marion	VICQ-EXEMPLET				X

Bénédicte MELIN

Stéphanie GLEN

Philippe
PATRIGEON

CHERAMY Pascal

BREMAUD Jean
BERNARDET
Mireille

79	PETERS William	MONTLEVIC	x			
80	PILLET Michelle	LA BERTHENOUX				x
81	PILLOT DUPUIS Laurence	SAINTE SEVERE	x			
82	PION Angélique	LA MOTTE FEUILLY				x
83	PIOT Hugues	SAINT CHARTIER		x		
84	PRADAT Eric	URCIERS				x
85	RABILLE Franck	LA BUXERETTE	x			
86	ROBERT Jean-Pierre	ST DENIS DE JOUHET	x			
87	ROBIN Sébastien	NERET				x
88	ROUET Serge	SAINT AOUT	x			
89	ROUILLARD Maryse	LA MOTTE FEUILLY				x
90	ROUTET Carine	MAILLET				x
91	ROY Jean-François	FEUSINES	x			
92	SACHET Bertrand	GOURNAY	x			
93	SALMON Michel	CHAMPILLET				x
94	SAUVARD Christine	LOURDOUEIX ST MICHEL	x			
95	SAVY Philippe	MONTGIVRAY				x
96	SIMON Bruno	ST DENIS DE JOUHET				x
97	SOULETTE Dominique	CHAMPILLET		x		
98	TEMPLIER Dominique	THEVET ST JULIEN				x
99	VIAUD Philippe	TRANZAULT		x		
100	WEINLING Eric	POULIGNY ST MARTIN				x
101	YVERNAULT Dominique	CHASSIGNOLLES		x		
102	YVERNAULT Philippe	LE MAGNY	x			
Délégués des Communautés de Communes						
103	BEGAT Julien	CDC Marche Berrichonne	x			
104	COURTAUD Pascal	CDC Marche Berrichonne	x		x	
105	GUENIN Didier	CDC Val de Bouzanne				x
106	MANCOIS Jean Luc	CDC La Châtre Ste Sévère	x			
107	ROUTET Philippe	CDC Val de Bouzanne	x			
108	VILCHES-PARDO Patricia	CDC La Châtre Ste Sévère				x
Conseillers départementaux						
109	DAUGERON François	Canton La Châtre	x		x	
110	ELION Virginie	Canton Neuvy St Sépulchre				x
111	BRÉ Laurent	Canton Neuvy St Sépulchre				x
112	SELLERON Michèle	Canton La Châtre	x			

Autres personnes présentes / excusées :

	Noms	Région / Département / Conseil développement / Equipe du Pays	Présents 6	Excusés 5
1	COMPAIN Aymeric	Conseiller Régional référent		x
2	ROULLET Dominique	Vice-Président de la Région Centre-Val de Loire		x
3	JOUHANNEAU Corine	Directrice de l'Espace Région dans l'Indre	x	
4	CHEVALLIER Jeanne	Chargée de mission Région	x	
5	DUSAUSOY Boris	Directeur de la DATER, Département de l'Indre		x
6	MOREAU Jean-Claude	Président du Conseil de développement	x	
7	LE ROUX Yann	Directeur	x	
8	ALLOUCHE Janna	Chargée de mission urbanisme durable		x
9	YVERNAULT Isabelle	Assistante direction-comptable (gestionnaire LEADER)	x	
10	CLERGEAU Maureen	Cheffe de projet PAT		x
11	PERES Katia	Animatrice du PACTE	x	

Le quorum étant atteint, M. DAUGERON, Président du Syndicat Mixte du Pays de La Châtre en Berry, ouvre la séance et remercie tous les membres présents à ce Comité syndical qui se tient dans la salle de la Chapelle de LA CHATRE.

Il remercie M. JUDALET, Maire de La Châtre pour l'accueil du Comité syndical dans sa commune.

Le Président excuse toutes les personnes qui n'ont pas pu se libérer pour ce Comité syndical (se référer à la liste des excusés ci-avant), et notamment les élus régionaux - M. ROULLET, Vice-Président et M. COMPAIN, Conseiller régional référent du Pays, ainsi que les Conseillers départementaux - Mme ELION, Vice-Présidente et M. BRÉ, Conseiller départemental de l'Indre.

Il salue chaleureusement la présence de ses collègues Vice-Présidents du Pays (M. GAUTRON, M. JUDALET, M. COURTAUD) et de Mme SELLERON Conseillère départementale de l'Indre, ainsi que les services de la Région dans l'Indre (Mme JOUHANNEAU, Directrice, Mme CHEVALLIER, Chargée de mission développement territorial).

Le Président procède à la désignation du secrétaire de séance. **Mme Nicole D'HOOGHE**, Maire de la commune de Verneuil-sur-Igneraie est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Il demande si les membres du Syndicat ont des observations sur le procès-verbal de la dernière assemblée générale du 2 avril 2025. Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Le Président passe à l'examen de l'ordre du jour.

Ordre du jour :

- 1) CRST 2025-2031 : présentation et validation des maquettes financières pour la contractualisation régionale des 3 CDC
- 2) LEADER 2023-2027 : présentation du programme européen porté par le GAL du Pays de La Châtre en Berry
- 3) MAEC : dotation 2025
- 4) Questions diverses : mutuelle santé des agents, point sur « MaPrimeRenov' »

1) CRST 2025-2031 : présentation et validation des maquettes financières pour la contractualisation régionale des 3 CDC

Le Président rappelle la signature de la convention Région-Territoires, validée en CPR du 31 janvier 2025, entre la Région Centre-Val de Loire, la ville de La Châtre, les 3 Communautés de Communes (CC) et le Pays.

M. LE ROUX rappelle aux délégués les éléments constitutifs du Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) :

- D'une part, son architecture :
 - o **2 priorités régionales avec une fongibilité possible des crédits au sein de chaque priorité :**
 1. Accélérer la transition écologique et l'adaptation au dérèglement climatique (40% minimum des crédits régionaux, dont 10% minimum en faveur de la biodiversité)
 2. Adapter et intensifier l'offre de services publics de proximité
 - o **47 cadres d'intervention**
- Et d'autre part, les conditionnalités transversales à l'ensemble des cadres d'intervention

<p>CRST</p> <p>PRIORITÉ 1 :</p> <p>POUR ACCÉLÉRER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET L'ADAPTATION AU DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE (40 %)</p>	<p>Stimuler les projets en faveur de la préservation et restauration de la biodiversité (10 %)</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Ilots de fraîcheur et confort thermique d'été 2. Renaturation sites urbanisés / artificialisés 3. Préservation/valorisation des écosystèmes 4. Opération collective de plantations d'arbres/haies 5. Préservation/ création de milieux humides
	<p>Déployer une mobilité durable</p>	<ol style="list-style-type: none"> 6. Vélo utilitaire 7. Alternatives à l'utilisation individuelle de la voiture 8. Autopartage 9. Tourisme à vélo
	<p>Soutenir les actions et les dynamiques collectives visant la sobriété énergétique et la neutralité carbone</p>	<ol style="list-style-type: none"> 10. Isolation des bâtiments publics/associatifs 11. Géothermie sur sondes verticales 12. Filière bois énergie 13. Méthanisation 14. Eclairage public 15. Rénovation thermique du parc social
	<p>Développer des circuits alimentaires de proximité et des projets alimentaires</p>	<ol style="list-style-type: none"> 16. Circuits alimentaires et Projets alimentaires 17. Diversification agricole non alimentaire
	<p>Soutenir l'économie circulaire et le réemploi</p>	<ol style="list-style-type: none"> 18. Espace dédié à la collecte d'objets/matériaux pour réemploi dans les déchèteries 19. Ressourceries et recycleries
<p>CRST</p> <p>PRIORITÉ 2 :</p> <p>POUR ADAPTER ET INTENSIFIER L'OFFRE DE SERVICES PUBLICS DE PROXIMITÉ</p>	<p>Accompagner les programmes globaux de revitalisation et redynamisation</p>	<ol style="list-style-type: none"> 20. Revitalisation des centres-villes et centres-bourgs
	<p>Déployer des services de proximité et des lieux de l'innovation sociale</p>	<ol style="list-style-type: none"> 21. Structures de garde et d'accueil de l'enfance 22. Équipements pour les jeunes 23. Soutien au commerce de proximité 24. Tiers lieux
	<p>Organiser un environnement favorable à l'accès aux soins</p>	<ol style="list-style-type: none"> 25. Structures d'exercice regroupé (MSP, centres santé...) 26. Projets locaux de santé (animation, prévention)
	<p>Développer les lieux et pratiques culturelles</p>	<ol style="list-style-type: none"> 27. Lieux de production et diffusion du spectacle vivant et des arts visuels 28. Lieux d'enseignement du spectacle vivant et des arts visuels 29. Lieux de lecture publique à usage élargi 30. Résidences d'artistes au sein de lieux patrimoniaux 31. Parcs et jardins patrimoniaux
	<p>Soutenir l'accès à la pratique sportive (priorité réhabilitation des équipements existants)</p>	<ol style="list-style-type: none"> 32. Équipements sportifs polyvalents et spécifiques 33. Équipements nautiques 34. Équipements sportifs de loisirs en accès libre
<p>CRST</p> <p>PRIORITÉ 2 :</p> <p>POUR ADAPTER ET INTENSIFIER L'OFFRE DE SERVICES PUBLICS DE PROXIMITÉ</p>	<p>Contribuer à une offre d'habitat social accessible et soutenir la rénovation urbaine</p>	<ol style="list-style-type: none"> 35. Réhabilitation de logements locatifs sociaux 36. Construction neuve de logements locatifs sociaux 37. Rénovation urbaine
	<p>Encourager un développement urbain durable et vivable</p>	<ol style="list-style-type: none"> 38. Aménagement d'espaces publics
	<p>Offrir un environnement favorable au déploiement et au maintien d'activités économiques</p>	<ol style="list-style-type: none"> 39. Foncier économique 40. Requalification de friches à des fins de valorisation économique 41. Création de locaux d'activités 42. Création d'espaces de travail partagés/co-working 43. Appui à l'insertion par l'activité économique
	<p>Renforcer l'offre touristique locale</p>	<ol style="list-style-type: none"> 44. Soutien aux villages remarquables (secteurs à enjeux patrimoniaux, culturels et touristiques) 45. Sites et accueil touristiques
	<p>Stimuler les projets en faveur de la sobriété foncière</p>	<ol style="list-style-type: none"> 46. Requalification de friches urbaines 47. Acquisition de foncier agricole et lutte contre la déprise agricole

CRST 2025-2031 : conditionnalités

Conditionnalités énergétiques

- o Pour tous les projets de réhabilitation : **étiquette énergétique B après-travaux**, ou **à défaut étiquette C avec un gain de 100 Kwh/m²/an**.

Conditionnalités sociales

- o Pour tous les projets publics dont le **coût des travaux est supérieur à 500 000 € HT**, il faudra **prévoir obligatoirement des clauses d'insertion sociale dans le marché public** (ou faire appel à une entreprise d'insertion) : les heures d'insertion devront représenter au minimum 5 % des heures travaillées

Conditionnalités liées à la pratique d'une tarification pour les jeunes

- o Pour les équipements publics donnant lieu à tarification (piscine, salle de spectacle...), **obligation de pratiquer un tarif pour les jeunes**.

Conditionnalités de versement de la subvention régionale

- o Obligation de mentionner le soutien régional par l'**installation d'une signalétique dès le démarrage du chantier** : cf. modèles sur le site région <https://www.centre-valde Loire.fr/kit-de-communication/panneaux-de-communication-de-chantiers>

- o **Invitation des élus de la Région lors des inaugurations**



M. COURTAUD, Président de la Communauté de Communes de la Marche Berrichonne, indique que Châteauroux métropole dispose d'un service très compétent destiné à l'appui des collectivités de l'Indre sur les clauses d'insertion sociale.

En cohérence avec la convention Région-Territoires « Ambitions partagées 2030 » approuvée en CPR du 31 janvier 2025, le Président précise que les Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale (CRST 25-31) ont été élaborés par le Pays en étroite concertation avec la Région Centre-Val de Loire et les Communautés de Communes de La Châtre-Sainte Sévère, du Val de Bouzanne, et de la Marche Berrichonne.

La dotation régionale du CRST 2025-2031 de 7 142 000 € se décompose comme cela est indiqué dans le tableau ci-contre :

DOTATION A VOS ID	500 000 €		
DOTATION FONCTIONNEMENT	500 000 €		
PROJET PISCINE	1 830 000 €	dont dotation Biodiversité (10%)	dont projets agricoles
CRST CDC LA CHATRE	2 523 000 €	435 300 €	48 000 €
CRST CDC BOUZANNE	933 000 €	93 300 €	18 000 €
CRST CDC MARCHÉ	856 000 €	85 600 €	16 000 €
DOTATION DES 3 CDC	4 312 000 €	614 200 €	82 000 €
DOTATION RÉGIONALE TOTALE du CRST	7 142 000 €		

Le Président rappelle que la réhabilitation de la piscine est un projet intercommunautaire qui a été validé par le Président de la Région, les élus régionaux et les Présidents des 3 communautés de Communes.

M. JUDALET, Président de la Communauté de Communes de La Châtre-Ste Sévère, rappelle qu'il s'agit d'une piscine de Pays construite en 2002 pour laquelle toutes les communes du territoire ont participé financièrement à l'investissement. Compte tenu du vieillissement de cet équipement, le coût de fonctionnement est devenu très important. Il convient donc d'intervenir sur les volets techniques (changement des pompes, problème de fuites, traitement de l'air et de l'eau...), énergétiques (inflation du coût de l'énergie, notamment du gaz) et attractivité (baisse du nombre d'entrées : 60 000 en 2025 contre 80 000 en 2005). Compte tenu de tous ces éléments, le déficit de la piscine s'établit en 2024 à 850 000€, ce qui n'est plus supportable par la collectivité.

Il rappelle que c'est un équipement de loisirs indispensable à l'apprentissage et à la pratique de la natation des scolaires (écoles, collèges et lycée). La piscine est également utilisée pour la natation en club et les activités d'aquagym.

Pour réaliser ce projet de réhabilitation de la piscine, la collectivité a fait appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) et à des bureaux d'études spécialisés (étude charpente pour installer des panneaux solaires sur la toiture, étude thermique, étude hydraulique). A ce stade, le coût estimatif des travaux est évalué à 7,5 M€.

D'ici la fin de l'année 2025, une équipe de maîtrise d'œuvre sera retenue en vue d'affiner le projet et son bouclage financier pour le 2^{ème} semestre 2026.

Le Président remercie M. JUDALET pour les précisions apportées sur le projet de réhabilitation de la piscine. Il indique en complément que Mme LAHOREAU, Vice-Présidente de la Région interviendra au prochain Comité syndical avec ses services pour présenter le dispositif « A VOS ID » doté de 500 000€, de façon à optimiser la consommation de ses crédits régionaux.

Le Président indique qu'un gros travail de fond a été réalisé par le Pays en étroite concertation avec la Région et les 3 CDC de façon à équilibrer au mieux les maquettes financières des futurs contrats régionaux. Il remercie les élus pour les efforts consentis au sein de chaque CDC. Des arbitrages ont ainsi été opérés en fonction des critères d'éligibilité du CRST, mais également au regard de la maturité des projets (projets en cours de réalisation qui bénéficient de dérogations de la Région, projets aboutis qui sont prêts à partir, projets pressentis qui sont mis en liste d'attente). Il rappelle que la prochaine contractualisation de 6 ans se fera sur 2 contrats de 3 ans avec une dotation de 50% des crédits sur chacun des contrats.

Le Président indique que les élus ont validé à l'unanimité en Bureau de Pays du 24 juin 2025 les 3 maquettes financières présentées ce soir. Ces maquettes prévisionnelles vont certainement évoluer lors de la mise en œuvre des projets (projets moins coûteux, projets plus onéreux, projets abandonnés, nouvelles priorités des élus sur le mandat 2026...).

M. LE ROUX précise que les projets placés en liste d'attente pour équilibrer les maquettes financières de chaque CDC sont en attente de crédits régionaux qui seraient disponibles, soit en raison de l'abandon de certains projets, soit en raison de la baisse de certaines subventions prévues.

Maquette financière de la CDC MARCHE BERRICHONNE

Contrat Régional de Solidarité Territorial (CRST) Cadre N°	Intitulé du projet	Maître d'ouvrage	Année de réalisation	Coût estimé	Taux	Subvention régionale CRST	ACCORD DÉMARRAGE ANTICIPÉ	CRST 25-31 6 ans	Répartition des crédits	CRST 1 : 25-28 3 ans	Répartition des crédits	CRST 2 : 28-31 3 ans
01-Création d'îlots de fraîcheur et confort thermique d'été	DOTATION BIODIVERSITÉ					85 600 €		10 000 €	dont biodiv. 85 600 € 10%	5 000 €	dont biodiv. 42 800 € 10%	5 000 €
02-Renaturation des sites artificiels en zones urbaines							5 600 €	2 800 €		2 800 €		
03-Restauration, préservation et valorisation des écosystèmes							10 000 €	5 000 €		5 000 €		
04-Opération collective de plantation d'arbres et/ou de haies							50 000 €	25 000 €		25 000 €		
05-Préserver et créer des milieux humides fonctionnels							10 000 €	5 000 €		5 000 €		
10-Plan isolation des bâtiments publics et associatifs	Rénovation énergétique de la salle des fêtes d'Argenteuil	Argenteuil	2026-27	168 900 €	45%	76 000 €		76 000 €		20 000 €		56 000 €
10-Plan isolation des bâtiments publics et associatifs	Isolation du restaurant communal	La Buxerette	2025	124 445 €	45%	56 000 €	ACCORD DÉMARRAGE ANTICIPÉ	56 000 €		56 000 €		
10-Plan isolation des bâtiments publics et associatifs	Isolation d'un Pôle paramédical - studios	Crevant	2025	100 000 €	50%	50 000 €		50 000 €	Priorité 1		Priorité 1	50 000 €
10-Plan isolation des bâtiments publics et associatifs	Isolation de l'étage mairie, école et cantine avec un projet de cuisine collective bois BOÏFICATION 10%	Orsennes	2026	83 640 €	55%	46 000 €		46 000 €	450 600 €	10 000 €	171 200 €	36 000 €
11-Géothermie sur sondes verticales	Installation géothermie pour la salle des fêtes (Tranche 1)	Saint-Plantais	2025	242 000 €	50%	121 000 €	ACCORD DÉMARRAGE ANTICIPÉ	121 000 €	53%	38 400 €	40%	82 600 €
16-Dvpt des circuits alimentaires de proximité et PAT	DOTATION CIRCUITS ALIMENTAIRES DE PROXIMITÉ ET PAT					13 000 €		13 000 €		3 000 €		10 000 €
17-Diversification agricole non alimentaire	DOTATION DIVERSIFICATION AGRICOLE					3 000 €		3 000 €		1 000 €		2 000 €
23-Soutien au commerce de proximité	Rénovation du restaurant communal	La Buxerette	2025	193 334 €	30%	58 000 €	ACCORD DÉMARRAGE ANTICIPÉ	58 000 €	Priorité 2	29 800 €	Priorité 2	28 200 €
34-Equipements sportifs et de loisirs en accès libre	Création d'un mur d'escalade	CC de la Marche Berrichonne	2027	200 000 €	30%	60 000 €		60 000 €	405 400 €		256 800 €	60 000 €
36-Aménagement d'espaces publics	Aménagement d'un parc public sur les abords de l'ancien Collège, en continuité devant la Salle des Fêtes (contact avec un architecte paysagiste)	Lourdoux-Saint-Michel	2025	83 500 €	40%	33 400 €		33 400 €	47%		60%	33 400 €
38-Aménagement d'espaces publics	Aménagement de la place de l'église	Orsennes	2025	135 000 €	40%	54 000 €	ACCORD DÉMARRAGE ANTICIPÉ	54 000 €		27 000 €		27 000 €
41-Création de locaux d'activités	Construction d'un atelier de carrosserie à Saint Denis de Jouhet	CC de la Marche Berrichonne	2025-26	400 000 €	50%	200 000 €		200 000 €		200 000 €		
TOTAL								856 000 €		428 000 €		428 000 €
								Cible pour 6 ans		Cible pour 3 ans		Cible pour 3 ans

Projets inscrits en liste d'attente

10- Plan isolation des bâtiments publics et associatifs	Rénovation énergétique de la mairie r accordée à la chauffe bois BONIFICATION 10%	Saint-Plantaire	2026	160 000 €	55%	88 000 €
10- Plan isolation des bâtiments publics et associatifs	Rénovation énergétique de la salle des fêtes (Tranche 2)	Saint-Plantaire	2026	237 000 €	60%	142 200 €
14- Eclairage public	Rénovation de l'éclairage public (programme sur 3 ans)	Montchevrier	2027	150 000 €	30%	45 000 €
23- Soutien au commerce de proximité	Acquisition et réhabilitation de la boucherie et dépendances	Crevant	2026	200 000 €	30%	60 000 €
32- Equipements sportifs polyvalents et spécifiques	Restructuration terrain synthétique	CC de la Marche Berrichonne	2030	200 000 €	30%	60 000 €
38- Aménagement d'espaces publics	Aménagement des espaces publics aux abords de la salle des fêtes et du dojo en vue de favoriser le lien social	Aigurande	2030	60 000 €	40%	24 000 €
41- Création de locaux d'activités	Construction d'un atelier destiné à la location par bail commercial	CC de la Marche Berrichonne	2029	250 000 €	50%	125 000 €

544 200 €

	Projets inscrits			Projets en liste attente	
	Nombre	Subvention sollicitée	%	Nombre	Montant
CDC MARCHE	2	260 000 €	30%	2	185 000 €
Aigurande	1	76 000 €	9%	1	24 000 €
Crevant	1	50 000 €	6%	1	60 000 €
La Buxerette	1	114 000 €	13%		
Lourdoux	1	33 400 €	4%		
Montchevrier				1	45 000 €
Orsennes	2	100 000 €	12%		
Saint Plantaire	1	121 000 €	14%	2	230 200 €
BIODIVERSITE		85 600 €	10%		
AGRICULTURE		16 000 €	2%		
TOTAL	9	856 000 €	100%	7	544 200 €

M. COURTAUD tient à préciser que l'un des projets de la CDC Marche Berrichonne est un atelier d'activité qui sera implanté sur la commune de Saint Denis-de-Jouhet, avec des créations d'emplois sur le territoire.

Maquette financière de la CDC VAL DE BOUZANNE

Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) Cadre N°	Intitulé du projet	Maître d'ouvrage	Année de réalisation	Coût estimé	Taux	Subvention régionale CRST	ACCORD DÉMARRAGE ANTICIPÉ	CRST 25-31	CRST 1 : 25-28	CRST 2 : 28-31
								6 ans	3 ans	3 ans
02- Renaturation des sites artificialisés - urbains	Renaturation d'une friche urbaine (maison Brunaud) Imputation aide régionale sur les 2 contrats : CRST 1 - CRST 2	Clus	2026-27	150 000 €	60%	90 000 €	90 000 €	dont biodiv. 45 000 €	dont biodiv. 45 000 €	
03- Restauration, préservation et valorisation des écosystèmes	Réalisation d'un inventaire bocager	Buxières-d'Aillac	2025	7 125 €	80%	5 700 €	5 700 €	111 700 €	5 700 €	
03- Restauration, préservation et valorisation des écosystèmes	Restauration de 2 ou 3 marais communale dédiée à la préservation de la biodiversité	Malicomy	2027-28	15 000 €	80%	12 000 €	12 000 €	12%	12 000 €	
04- Opération collective de plantation d'arbres/haies	Plantation arbres/haies près de l'étang communal	Malicomy	2026-27	5 000 €	80%	4 000 €	4 000 €			
10- Plan isolation des bâtiments publics et associatifs	Rénovation énergétique du bâtiment Mairie / Salle des fêtes - Tranche 2 chauffage - ventilation (passage de la classe F à C après travaux)	Malicomy	2025	17 295 €	55%	9 500 €	9 500 €			
10- Plan isolation des bâtiments publics et associatifs	Isolation du rez de Chaussée de l'ancienne gare pour installer des abris à vélo aux	Neuvy-Saint-Sépulchre	2025-26	57 778 €	45%	26 000 €	26 000 €	Priorité 1	Priorité 1	
10- Plan isolation des bâtiments publics et associatifs	Isolation d'un bâtiment communal (salle des fêtes) (passage de la classe F à C après travaux)	Tranzaut	2026-27	220 000 €	60%	132 000 €	132 000 €	562 000 €	321 500 €	
10- Plan isolation des bâtiments publics et associatifs	Rénovation du gymnase de Clus (isolation et étanchéité de la toiture) BONIFICATION CHAUFFAGE BOIS Imputation aide régionale sur les 2 contrats : CRST 1 - CRST 2	CC du Val de Bouzanne	2026	200 000 €	60%	120 000 €	120 000 €	60%	80 000 €	
14- Eclairage public	Rénovation de l'éclairage public (projet réalisé en 2 tranches 2024 avec une autorisation de la Région et 2025)	Clus	2025	120 873 €	30%	36 200 €	36 200 €			
14- Eclairage public	Eclairage public économie	Gournay	2026	80 000 €	30%	24 000 €	24 000 €			
14- Eclairage public	Rénovation de l'éclairage Public du bourg	Malicomy	2026	32 283 €	30%	9 600 €	9 600 €			
14- Eclairage public	Rénovation de l'éclairage public dans le cadre d'un aménagement de fenêtrage de bourg et de la rue de la renaissance	Montpouret	2025	200 000 €	30%	60 000 €	60 000 €			
14- Eclairage public	Rénovation de l'éclairage public économe du centre bourg	Tranzaut	2025-26	50 000 €	30%	15 000 €	15 000 €			
16- Dpt de circuits alimentaires de proximité et PAT	DO TATION CIRCUITS ALIMENTAIRES DE PROXIMITÉ ET PAT					14 000 €	14 000 €		11 500 €	
17- Diversification agricole non alimentaire	DO TATION DIVERSIFICATION AGRICOLE					4 000 €	4 000 €		3 000 €	
24- Dpt de tiers-lieux	Création d'un tierslieu	Tranzaut	2028-29	65 000 €	40%	26 000 €	26 000 €		26 000 €	
25- MSP, Centres de Santé et structures d'exercice regroupé	Création d'une extension de la MSP dans l'ancienne gare	Neuvy-Saint-Sépulchre	2025-26	190 000 €	50%	95 000 €	95 000 €	Priorité 2	Priorité 2	
38- Aménagement d'espaces publics	Aménagement des abords de la mairie et chemin piétonnier le long des douves du Château de Lys- Saint-Georges	Lys-Saint-Georges	2027	150 000 €	40%	60 000 €	60 000 €	371 000 €	145 000 €	
38- Aménagement d'espaces publics	Raménagement de la place Hans de Latouche	Neuvy-Saint-Sépulchre	2026-27	350 000 €	40%	140 000 €	140 000 €	40%	140 000 €	
39- Foncier économique	Achat de réserves foncières pour extension de la ZA - Route de Châteauroux à NEUVY-SAINT-SÉPULCHRE	CC du Val de Bouzanne	2026-27	100 000 €	50%	50 000 €	50 000 €			
TOTAL								933 000 €	466 500 €	466 500 €
								Cible pour 6 ans	Cible pour 3 ans	Cible pour 3 ans

Projets inscrits en liste d'attente

03- Restauration, préservation et valorisation des écosystèmes	Valorisation du site touristique du Moulin d'Angibault : Réalisation d'un audit de biodiversité et création d'un	Montipouret	2027	100 000 €	60%	60 000 €
10-Plan isolation des bâtiments publics et associatifs	Isolation des locaux du dernier commerce	Fougerolles	2027	200 000 €	50%	100 000 €
14- Eclairage public	Rénovation de l'éclairage public (Tranche 3)	Cluis	2028	70 000 €	30%	21 000 €
23- Soutien au commerce de proximité	Acquisition foncière et réhabilitation du dernier commerce du village	Fougerolles	2026-27	860 000 €	30%	258 000 €
34- Equipements sportifs et de loisirs en accès libre	Création d'un parc sportif en accès libre axé jeunesse : skatepark, parcours sport, tables ping-pong...	Neuvy- Saint- Sépulchre	2028-29	400 000 €	20%	80 000 €
35- Aquisition- réhabilitation de logements locatifs sociaux PLAI	Réhabilitation de la grange du Chuillet en logements sociaux	Montipouret	2027	1 000 000 €	30%	300 000 €
35- Aquisition- réhabilitation de logements locatifs sociaux PLAI	Création d'un logement locatif social	Tranzaut	2029	115 000 €	30 %	34 500 €
45- Sites (hors parcs et jardins) et accueil touristiques	Aménagement du site d' Angibault à Montipouret	CC du Val de Bouzanne	2027	500 000 €	30 %	150 000 €

1 003 500 €

	Projets inscrits			Projets en liste attente	
	Nombre	Subvention sollicitée	%	Nombre	Montant
CC BOUZANNE	2	170 000 €	18%	1	150 000 €
Buxières	1	5 700 €	1%		
Cluis	2	126 200 €	14%	1	21 000 €
Fougerolles				2	358 000 €
Gournay	1	24 000 €	3%		
Lys St Georges	1	60 000 €	6%		
Malicornay	4	35 100 €	4%		
Montipouret	1	60 000 €	6%	2	360 000 €
Neuvy	2	261 000 €	28%	1	80 000 €
Tranzaut	3	173 000 €	19%	1	34 500 €
AGRICULTURE		18 000 €	2%		
TOTAL	17	933 000 €	100%	8	1 003 500 €

Mme PEDARD, Champillet, demande si l'extension de la Maison de Santé Pluridisciplinaire de Neuvy attirera de nouveaux médecins.

M. GAUTRON, Maire de Neuvy, précise que l'extension de la MSP de Neuvy permettra d'avoir 3 cabinets supplémentaires de façon à accueillir des jeunes médecins en fin d'étude qui sont obligés de faire un an de stage dans des locaux en lien avec des médecins en exercice, un nouveau médecin généraliste, et des consultations de spécialistes sur place une journée par semaine.

Maquette financière de CDC LA CHÂTE STE SÈVÈRE

Centre Régional de Solidarité Territoriale (CRST) Cadre N°	Intitulé du projet	Maître d'ouvrage	Année de réalisation	Coût estimé	Taux	Subvention régionale CRST	ACCORD DÉMARRAGE ANTIPOUR	CRST 25-31 6 ans	Répartition des crédits avec le projet piscine	CRST 1 : 25-28 3 ans	Répartition des crédits avec le projet piscine	CRST 2 : 28-31 3 ans	Projet piscine CRST 25-31 6 ans	Projet piscine CRST 1 : 25-28 3 ans	Projet piscine CRST 2 : 28-31 3 ans
01	Création d'une piscine en bordure de la cour d'école	La Benthémoux	2026	32 000 €	40%	12 800 €		12 800 €		12 800 €					
02	Création d'une piscine en bordure de la cour d'école	La Châtre	2025-27	300 000 €	40%	120 000 €		120 000 €	dont biodyv.	120 000 €	dont biodyv.				
03	Création d'une piscine en bordure de la cour d'école	Saint-Août	2025	153 554 €	40%	61 400 €		61 400 €	435 300 €	61 400 €	217 650 €				
05	Prise en compte des milieux naturels	Briantes	2025-26	80 525 €	10%	8 000 €		8 000 €	10%	8 000 €	10%				
08	Création d'une piscine en bordure de la cour d'école	CC de La Châtre et Sainte-Sévère	2026	1 733 334 €	45%	780 000 €		233 100 €		15 450 €		217 650 €			
09	Création d'une piscine en bordure de la cour d'école	Briantes	2026	84 000 €	55%	46 200 €		46 200 €		46 200 €			780 000 €	390 000 €	390 000 €
10	Plan isolation des bâtiments publics et associatifs	Loumar - Saint-Laurent	2025	175 634 €	45%	79 000 €		79 000 €	Priorité 1	79 000 €	Priorité 1				
10	Plan isolation des bâtiments publics et associatifs	Pauligny-Notre-Dame	2025	83 550 €	55%	45 900 €		45 900 €	1 944 700 €	45 900 €	1 106 700 €				
10	Plan isolation des bâtiments publics et associatifs	Sarzev	2026	50 000 €	45%	22 500 €		22 500 €	45%	22 500 €	51%				
15	Équipement sportif polyvalent	CC de La Châtre et Sainte-Sévère	2026	780 000 €	50%	390 000 €							390 000 €	195 000 €	195 000 €
14	Éclairage public	Nehant-Vic	2025	98 926 €	30%	29 600 €		29 600 €		29 600 €					
14	Éclairage public	Saint-Christophe-en-Bouche	2026	29 172 €	30%	8 700 €		8 700 €		8 700 €					
14	Éclairage public	Sainte-Sévère-sur-Indre	2025	198 415 €	30%	59 500 €		59 500 €		59 500 €					
18	Création d'un circuit alimentaire	CC de La Châtre et Sainte-Sévère				38 000 €		38 000 €		10 000 €		28 000 €			
17	Diversification agricole					10 000 €		10 000 €		2 650 €		7 350 €			
23	Supports au commerce de proximité	Loumar - Saint-Laurent	2025	277 319 €	30%	83 100 €		83 100 €		83 100 €					
23	Supports au commerce de proximité	Pauligny-Notre-Dame	2025	275 365 €	30%	82 600 €		82 600 €		82 600 €					
23	Supports au commerce de proximité	Briantes	2025	297 782 €	11%	34 000 €		34 000 €		34 000 €					
23	Supports au commerce de proximité	Sarzev	2026	235 000 €	30%	70 500 €		70 500 €		70 500 €					
27	Lieux de production et diffusion du spectacle vivant et des arts visuels	Vic - Champet	2026	100 000 €	30%	30 000 €		30 000 €		30 000 €					
27	Lieux de production et diffusion du spectacle vivant et des arts visuels	CC de La Châtre et Sainte-Sévère	2027	600 000 €	40%	240 000 €		240 000 €		240 000 €		240 000 €			
27	Lieux de production et diffusion du spectacle vivant et des arts visuels	CC de La Châtre et Sainte-Sévère	2026	1 200 000 €	20%	240 000 €		240 000 €		240 000 €		240 000 €			
32	Équipements sportifs polyvalents et spécifiques	Ménargues	2026	502 400 €	9,8%	49 100 €		49 100 €		49 100 €					
32	Équipements sportifs polyvalents et spécifiques	La Châtre	2027	750 000 €	30%	225 000 €		225 000 €	Priorité 2	225 000 €	Priorité 2	225 000 €			
34	Équipements sportifs polyvalents et spécifiques	CC de La Châtre et Sainte-Sévère	2026	2 200 000 €	30%	660 000 €		660 000 €	2 408 300 €	660 000 €	1 069 800 €	660 000 €	660 000 €	330 000 €	330 000 €
38	Aménagement d'espaces publics	Saint-Août	2026	15 000 €	30%	4 500 €		4 500 €	55%	4 500 €	49%	4 500 €			
38	Aménagement d'espaces publics	SOLAIA	2025			50 000 €		50 000 €		50 000 €					
38	Aménagement d'espaces publics	Sainte-Sévère-sur-Indre	2026-28	871 250 €	40%	348 500 €		348 500 €		100 500 €		248 000 €			
38	Aménagement d'espaces publics	La Benthémoux	2027	90 000 €	40%	36 000 €		36 000 €		36 000 €		36 000 €			
38	Aménagement d'espaces publics	Sainte-Sévère-sur-Indre	2026	300 000 €	50%	150 000 €		150 000 €		150 000 €		150 000 €			
38	Aménagement d'espaces publics	Chassignolles	2027	350 000 €	30%	105 000 €		105 000 €		105 000 €		105 000 €			
4 353 000 € TOTAL								2 523 000 €		1 261 500 €		1 261 500 €	1 830 000 €	915 000 €	915 000 €

Projets inscrits sur la convention Région-Département

10- Plan isolation des bâtiments publics et associatifs	Rénovation thermique et extension du bâtiment FOREPABE	La Châtre	2026-27	1 300 000 €	45%	585 000 €
27- Lieux de production et diffusion du spectacle vivant et des arts visuels	Rénovation de l'hôtel de Villeaines pour créer le nouveau musée "George Sand et la vallée noire"	La Châtre	2026-29	7 500 000 €	16%	1 200 000 €
1 785 000 €						

Projets inscrits en liste d'attente

10- Plan isolation des bâtiments publics et associatifs	Isolation des logements route de la Communauté	Saint-Christophe-en-Bouche	2028	100 000 €	45%	45 000 €
10- Plan isolation des bâtiments publics et associatifs	Isolation du bâtiment de la mairie et du logement situé à l'étage, dans le cadre d'une restructuration de l'espace mairie	Chassignolles	2028	50 000 €	45%	22 500 €
32- Equipements sportifs polyvalents et spécifiques	Réfection des vestiaires du stade municipal	Saint-Août	2028	150 000 €	30%	45 000 €
34- Equipements sportifs et de loisirs en accès libre	Rénovation du terrain de tennis existant	Briantes	2028	62 000 €	30%	18 600 €
38- Aménagement d'espaces publics	Aménagement des abords de la Maison des Traditions en lien avec le centre du village (monument aux morts, église, place de Verdun)	Chassignolles	2028-29	200 000 €	40%	80 000 €
38- Aménagement d'espaces publics	Aménagement des abords de l'espace Albert Aurouet avec la construction d'une halle et d'un local pour les associations	Saint-Christophe-en-Bouche	2027	250 000 €	40%	100 000 €
311 100 €						

	Projets inscrits au CRST			Projet piscine		Convention Région-département		Projets en liste attendue	
	Nombre	Subvention sollicitée	%	Nombre	Subvention sollicitée	Nombre	Subvention sollicitée	Nombre	Montant
CC LA CHATRE	2	480 000 €	19,0%	1	1 830 000 €				
Briantes	3	88 200 €	3,5%					1	18 600 €
Chassignolles	1	105 000 €	4,2%					2	102 500 €
La Berthenoux	2	48 800 €	1,9%						
La Châtre	2	345 000 €	13,7%			2	1 785 000 €		
Lourouer	1	162 100 €	6,4%						
Montgivray	1	49 100 €	1,9%						
Nohant-Vic	1	29 600 €	1,2%						
Pouigny ND	1	128 500 €	5,1%						
Saint-Août	2	65 900 €	2,6%					1	45 000 €
Saint-Christophe	1	8 700 €	0,3%					2	145 000 €
Sainte-Sévère	3	558 000 €	22,1%						
Sarzay	1	93 000 €	3,7%						
Vicq-Exemptet	1	30 000 €	1,2%						
SOLIHA	1	50 000 €	2,0%						
BIODIVERSITE		233 100 €	9,2%						
AGRICULTURE		48 000 €	1,9%						
TOTAL	23	2 523 000 €	100%	1	1 830 000 €	2	1 785 000 €	6	311 100 €

Le Président indique que le contrat régional (CRST 2025-2031) fera l'objet d'une négociation avec les élus de la Région Centre-Val de Loire, notamment sur les points suivants :

- **Fongibilité des crédits** entre les 2 contrats CRST 1 et CRST 2, afin que les crédits régionaux non engagés sur le 1^{er} contrat (CRST 1 : 2025-2028) puissent être réaffectés au 2nd contrat (CRST 2 : 2028-2031).

Mme JOUHANNEAU, Directrice de l'Espace Région dans l'Indre, indique qu'à la date d'aujourd'hui la position de M. ROULLET est la suivante : « *pas de fongibilité des crédits régionaux entre les 2 contrats* ».

M. COURTAUD indique qu'il faudra donc bien s'assurer que les projets inscrits en priorité soient effectivement engagés dans les 3 ans du 1^{er} contrat. La mise en œuvre rapide des projets retenus est d'ailleurs un élément prépondérant dans le choix des projets prioritaires.

Le Président confirme que la durée de 3 ans du 1^{er} contrat régional obligera les élus à suivre au plus près l'avancement des dossiers pour cadencer le contrat, de façon à consommer 100% des crédits régionaux.

- **Dotation agricole** à globaliser à l'échelle du Pays, et non au sein de chaque contrat CDC, pour optimiser la programmation : il faudrait bénéficier d'une fongibilité des crédits agricoles à l'échelle du Pays.

Mme JOUHANNEAU indique que les enveloppes à l'échelle du Pays concernent uniquement des crédits de fonctionnement. Or les subventions des projets agricoles sont des crédits d'investissement qui relèvent des contrats portés par chaque CDC. De même, les opérations de plantation de haies (crédits d'investissement) seront imputées sur les contrats de chaque CDC.

M. COURTAUD insiste sur la nécessité d'avoir si nécessaire une fongibilité des crédits agricoles entre les contrats des 3 CDC. Cela permettrait de soutenir à la marge 1 ou 2 dossiers pour lesquels il manque des crédits sur un contrat.

M. MOREAU, Président du Conseil de développement, rappelle que dans les contrats régionaux précédents l'enveloppe agricole était bien à l'échelle du Pays. La fongibilité des crédits agricoles est indispensable pour s'assurer d'une bonne répartition à l'échelle du territoire.

Le Président confirme en effet qu'à l'époque le territoire avait un seul contrat régional à l'échelle du Pays, or dorénavant ce sont bien 3 contrats régionaux distincts à l'échelle de chaque CDC.

Mme JOUHANNEAU invite les élus du Pays à évoquer ce point et à faire part de leurs arguments lors de la discussion avec les élus de la Région.

- **Enveloppe biodiversité (10%)** de la CDC La Châtre Ste Sévère serait à calculer sans prise en compte du projet intercommunautaire de la piscine, soit une dotation biodiversité de 252 300€ au lieu de 435 300€
- **Date d'effet des 2 contrats CRST** à compter de la date de validation du programme en Commission Permanente Régionale (CPR) :

Par conséquent, si les contrats régionaux sont validés en CPR de novembre 2025 :

- Le CRST 1 commencera en novembre 2025 et se terminera en novembre 2028
- Le CRST 2 commencera en novembre 2028 et se terminera en novembre 2031

Le Président précise la durée de chaque contrat régional :

- Programmation des dossiers : 3 ans pour engager les projets
- Paiement des subventions attribuées : 2 ans pour solder les subventions

Le Président propose aux délégués de valider les Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale (CRST 3 : 2025-2031).

Le Comité syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- APPROUVE l'évaluation du Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2018-2024, qui a reçu un avis favorable du Conseil de développement du 12 février 2025
- VALIDE les Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale (CRST 3 : 2025-2031) des 3 Communautés de Communes du territoire (La Châtre-Sainte Sévère, Val de Bouzanne, Marche Berrichonne) présentés en séance aux délégués du Pays
- AUTORISE le Président du Pays de La Châtre en Berry :
 - À déposer les 3 Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale (CRST 3) aux services de la région Centre-Val de Loire,
 - À négocier ces Contrats régionaux avec les élus régionaux (M. ROULLET, Vice-Président, M. COMPAIN, Conseiller régional référent) et à les présenter en 5ème commission régionale,
 - Et à signer les Contrats régionaux avec le Président du Conseil régional, ou son représentant, les Présidents des Communautés de Communes et le Maire de La Châtre, ainsi que tous les documents nécessaires à leur mise en œuvre.

2) LEADER 2023-2027 : présentation du programme européen porté par le GAL du Pays de La Châtre en Berry

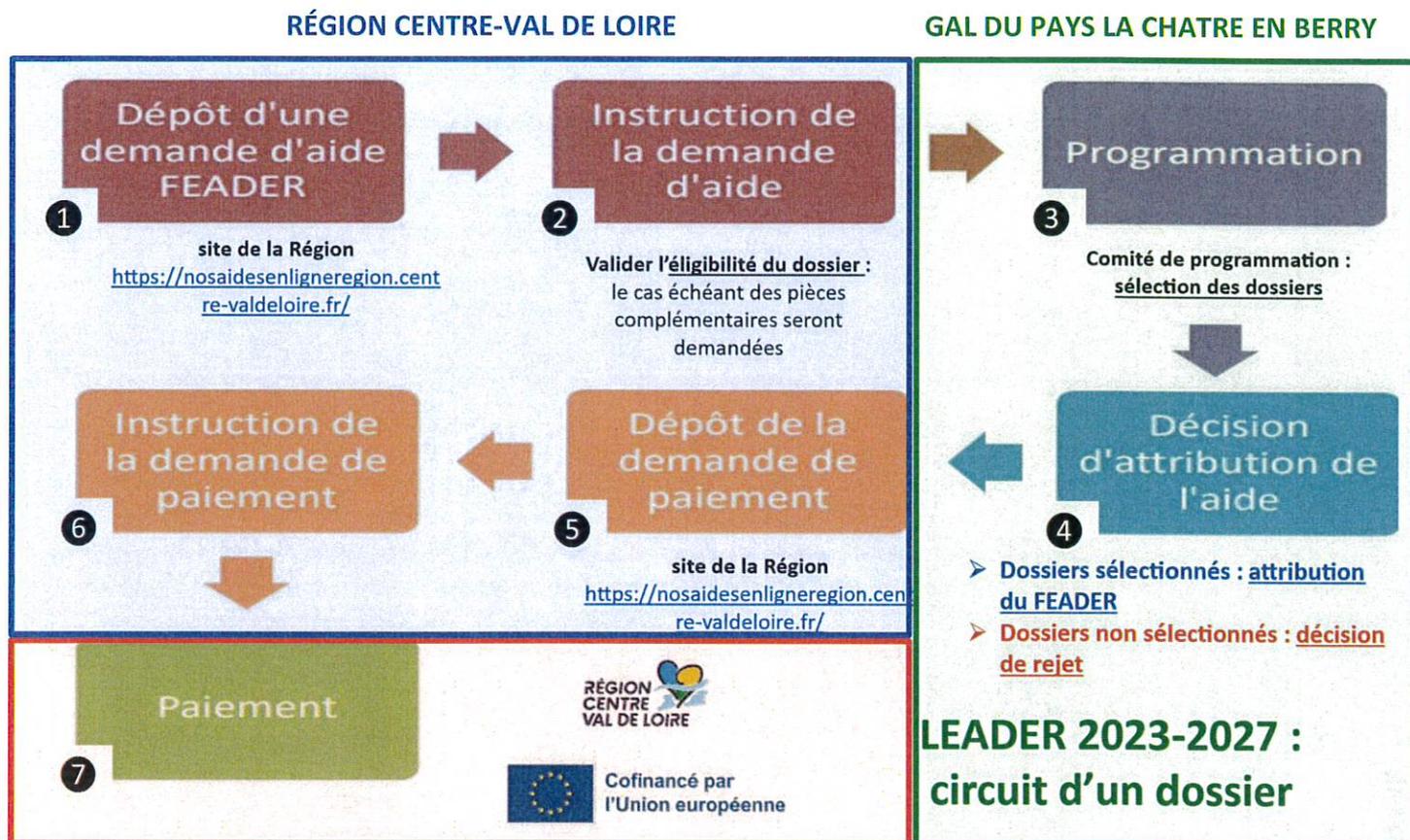
La stratégie de développement du programme européen LEADER 2023-2027 est de « **Tendre vers une nouvelle attractivité fondée sur une transition sociale, économique et écologique** », et s'articule autour de 3 axes :

- Axe 1 : Améliorer l'accès à des services de proximité
- Axe 2 : Relocaliser l'économie
- Axe 3 : Adapter le territoire au dérèglement climatique

La maquette financière du LEADER 2023-2027 est construite autour de 6 fiches action pour un montant global de FEADER de **546 000 €** (en dehors de la dotation « animation-gestion »).

N° fiche action	Libellé de la fiche action	Montant FEADER
1	Préserver et entretenir nos ressources de manière durable	97 000 €
2	Faciliter le développement d'activités et accompagner les projets des entreprises	61 000 €
3	Soutenir le développement et l'accès aux équipements publics et services de proximité pour tous (résilience et innovation)	85 000 €
4	Soutenir les projets d'activités touristiques et culturelles du territoire pour en valoriser les atouts et en faire la promotion	121 000 €
5	Favoriser et soutenir des initiatives ou projets portés par et pour les jeunes	121 000 €
6	Encourager et développer des projets de coopération à l'échelle régionale	61 000 €
TOTAL		546 000 €

Le circuit d'un dossier LEADER 2023-2027 se déroule en 7 étapes du dépôt de la demande d'aide sur le site de la Région jusqu'au paiement de la subvention par l'ASP (Agence de Services et de Paiement).



ASP (Agence de Services et de Paiement)

LEADER 2023-2027 : subvention FEADER

- Taux de cofinancement FEADER = 80%
- Subvention FEADER : minimum : 5 000 €, maximum : 100 000 €

Points de vigilance :

- La publicité de l'aide FEADER est obligatoire
- Des contrôles sont prévus par l'ASP avec un tirage au sort des dossiers sur chaque territoire

Dépenses matérielles éligibles :

- Investissements et équipements matériels
- Achat de terrain bâti ou non bâti dans la limite de 10 % des dépenses

Dépenses immatérielles éligibles :

- Dépenses de conseil, étude, expertise juridique, notaire dans la limite de 10 % des dépenses
- Frais de personnels nécessaires à la réalisation de l'opération
- Dépenses de location, de sous-traitance
- Notes de frais des personnels ou bénévoles
- Frais liés à l'opération pour organiser des événements, communiquer, sensibiliser/informer des publics

Fiches N°1 : Préserver et entretenir nos ressources de manière durable

Actions en faveur de la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité :

- Sensibiliser les collectivités et agriculteurs dans une gestion durable des espaces, respectueuse de la nature et biodiversité
- Favoriser les mesures de préservation de la ressource eau, de changement de pratiques et de gestion économe
- Favoriser la gestion durable de la ressource bois
- Engager des actions de préservation, de restauration et mise en valeur du patrimoine naturel, et de sensibilisation des publics

Actions en faveur d'une économie patrimoniale durable et résiliente :

- Développer l'économie circulaire (biomasse, matériaux biosourcés, recyclage des déchets, écoconception, ...)
- Faciliter la transmission-reprise des entreprises et sensibiliser en amont les cédants
- Conforter l'offre locale de formations spécialisées sur la restauration du patrimoine architectural et les métiers de la pierre
- Favoriser le développement de l'agroforesterie
- Développer l'écoconstruction
- Développer l'utilisation du bois énergie local pour le chauffage ou la production d'électricité

Actions en faveur du développement d'une production locale et consommation durable et de proximité :

- Maintenir et valoriser les marchés locaux
- Favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs (actions en faveur de la transmission, soutien à la filière élevage)
- Soutenir les actions de sauvegarde et valorisation de la biodiversité domestique
- Soutenir les actions liées au projet alimentaire de territoire

Fiches N°2 : Faciliter le développement d'activités et accompagner les projets des entreprises

Actions visant à développer l'attractivité économique du territoire :

- Définir une stratégie de marketing territorial dans la perspective de création d'une « marque territoriale »
- Créer un événementiel économique pour présenter la marque territoriale et promouvoir les entreprises du territoire
- Créer un maillage de locaux éphémères pour des activités tertiaires dans les centres-bourgs des communes volontaires
- Favoriser l'installation des entreprises et des start-ups
- Favoriser l'accueil de cadres, postes à haut niveau de compétence, jeunes diplômés, jeunes actifs, et séniors
- Favoriser le télétravail à domicile ou dans des lieux de coworking

Actions visant à optimiser l'offre en foncier et immobilier d'entreprises du territoire :

- Réaliser une étude fine de repérage des gisements fonciers au sein des zones d'activités économiques
- Créer un observatoire foncier et immobilier

Actions visant à soutenir les projets des entreprises existantes :

- Faciliter l'implantation des entreprises en développant l'attractivité des bâtiments d'activités, zones d'activités et centre-bourgs
- Encourager la structuration de nouvelles filières économiques
- Soutenir les projets d'innovation et d'expérimentation des entreprises
- Favoriser les actions permettant la cession-reprise des entreprises sur le territoire

Actions visant à sensibiliser et accompagner les entreprises :

- Développer un partenariat entre le milieu de l'enseignement et les acteurs économiques du territoire
- Informer les entreprises sur le réseau de services existants pour les accompagner (CCI, CMA, CA, Initiative Indre...)
- Compléter l'offre de formation pour répondre aux métiers et emplois de demain

Fiches N°3 : Soutenir le développement et accès pour tous aux services et équipements publics

Actions visant à renforcer l'offre de services sur l'ensemble du territoire :

- Conforter et diversifier l'offre de loisirs culturels, artistiques et sportifs (locaux, équipements, matériels)
- Maintenir un commerce de proximité dans les communes rurales (dernier de sa catégorie)
- Créer, mettre en réseau et animer les tiers-lieux multifonctionnels sur le territoire
- Développer une offre de services destinée aux familles
- Engager une démarche exploratoire pour promouvoir et qualifier les métiers de services à la personne
- Créer une offre d'hébergements intergénérationnels et d'hébergements adaptés aux jeunes et personnes âgées/handicapées

Actions visant à soutenir le développement de l'offre de santé :

- Favoriser la mise en place de nouveaux services : télémédecine, téléconsultation...
- Promouvoir des campagnes de communication, de prospection et recrutement de professionnels de santé
- Soutenir les actions de prévention, d'information ou sensibilisation (notamment en direction des publics fragiles)

Actions visant à développer l'offre de mobilité sur le territoire :

- Elargir l'offre de location de vélos à assistance électrique sur l'ensemble du territoire
- Créer des voies cyclables en site propre ou route partagée
- Développer le covoiturage sur le territoire et des actions d'animation dédiée à encourager la pratique du covoiturage
- Soutenir les initiatives en faveur de la mobilité solidaire
- Créer une offre de mobilité active et des actions de sensibilisation en direction des publics scolaires
- Créer une offre de transports à la demande pour accéder aux principaux pôles de services sur le territoire
- Faciliter l'émergence et l'expérimentation de nouvelles solutions de mobilité en milieu rural peu dense
- Encourager les actions visant à informer les citoyens de l'offre mobilité présente sur le territoire

Fiches N°4 : Soutenir les projets d'activités touristiques et culturelles du territoire

Actions de mise en tourisme des éléments de patrimoine et de promotion du territoire :

- Soutenir des actions de réhabilitation et mise en valeur touristique du patrimoine naturel, architectural, historique, culturel
- Engager des actions de communication à destination des touristes

Actions visant à créer ou développer des séjours, des activités et des parcours touristiques :

- Créer des produits touristiques répondant aux nouvelles attentes des touristes (agritourisme, tourisme ludique...)
- Développer les circuits de découverte du territoire (pédestre, vélo et équestre)
- Pérenniser les activités culturelles sous forme associative (théâtre, cinéma, musique...)
- Favoriser les partenariats entre les acteurs touristiques, culturels et naturalistes

Actions visant à augmenter la capacité d'accueil touristique et à aménager les sites d'accueil :

- Créer des espaces d'accueil aménagés (aménagement d'aires de camping-car...)
- Favoriser le développement d'une offre d'hébergements touristiques insolites
- Créer une navette pour accéder aux principaux sites et hébergements touristiques
- Améliorer l'accueil des visiteurs sur les sites touristiques (scénographie, visites interactives, ...)
- Coordonner la communication locale et externe entre les différents sites touristiques (mise en réseau des acteurs et sites)
- Développer la signalétique touristique

Fiches N°5 : Favoriser et soutenir des initiatives ou projets portés par et pour les jeunes

Actions en faveur de la formation et de l'insertion des jeunes :

- Favoriser l'apprentissage (transmission des savoirs, insertion professionnelle...)
- Mettre en relation les entreprises et acteurs du secteur public avec les jeunes en situation de formation et/ou d'insertion

Actions en faveur du logement des jeunes :

- Proposer une offre de logements adaptée et accessible aux jeunes ménages
- Développer une offre de logements destinées aux jeunes travailleurs sur l'ensemble du territoire

Actions en faveur de l'attractivité des jeunes :

- Proposer une offre de restauration accessible aux jeunes (apprentis, alternants, stagiaires, jeunes travailleurs...)
- Trouver des solutions de mobilité pour les jeunes
- Soutenir les initiatives portées par les jeunes
- Encourager les collectivités à créer des espaces, infrastructures et équipements destinées aux jeunes

Fiches N°6 : Encourager et développer des projets de coopération à l'échelle régionale

Actions sur la connaissance, sensibilisation et préservation des milieux naturels et de la biodiversité

Actions sur le développement de la filière bois énergie et des plans de gestion durable des haies

Actions en faveur du développement et de la promotion des itinérances touristiques douces

Actions sur le développement des initiatives en faveur de la mobilité en milieu rural peu dense

Action en faveur d'une souveraineté alimentaire départementale

Actions sur la promotion de la Vallée des Peintres entre Berry et Limousin

Actions sur la promotion des communes labélisées Petite Cité de Caractère et Ville et métiers d'art

Le Président rappelle que le GAL du Pays de La Châtre en Berry est le seul de la Région Centre-Val de Loire à disposer d'une action en faveur de la Jeunesse dans son programme européen LEADER. Il indique qu'à l'initiative de Jean-Claude MOREAU une rencontre avec les acteurs de la jeunesse s'est tenue le 23 juin 2025 à la Maison des Jeunes, de la Culture et des Savoirs de La Châtre. L'objectif de ces échanges en ateliers était de favoriser l'émergence des projets et la mise en réseau des acteurs locaux.

Pour tout renseignement complémentaire sur le programme LEADER, le Président invite les élus à contacter **Isabelle YVERNAULT** : 02 54 62 00 72 - leader.paysdelachatreinberry@orange.fr

Sachant que le programme LEADER 2023-2027 démarre en 2025, M. DOUET, Verneuil sur Igneraie, demande si les 2 années 2023 et 2024 sont reportées après 2027, ou si elles sont perdues.

Mme JOUHANNEAU indique que le calendrier LEADER est calé sur la programmation européenne qui va de 2023 à 2027.

Le Président indique que la consommation des crédits européens devrait se faire assez rapidement au vu des dossiers déjà déposés et des demandes en préparation.

Mme JOUHANNEAU indique que les aides régionales « A VOS ID » peuvent venir en cofinancement des aides européennes FEADER.

3) MAEC : dotation 2025

Le Président informe les délégués d'une excellente nouvelle pour les agriculteurs du territoire.

En effet la dotation définitive allouée en 2025 au PAEC Boischaut sud (77 communes, 125 000 ha, 1 310 exploitations agricoles) sera de 2,4 M€ au lieu de 1,78 M €, et ce en raison d'un abondement lié à des crédits non-consommés par d'autres territoires en Région Centre-Val de Loire.

En comparaison, la dotation du PAEC 2026 sera beaucoup moins élevée car il reste peu de crédits à contractualiser pour la fin du programme.

4) Questions diverses

Mutuelle santé des agents

Suite à l'avis favorable du Comité Social Territorial du Centre de Gestion de l'Indre, le Président propose aux délégués de valider d'adhésion à la convention de participation « Santé » proposée par le groupement des CDG 18, 28, 36 et 41.

Le Comité syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ADHÈRE à la convention de participation pour le risque « Santé » conclue entre les CDG 18, 28, 36 et 41 et RELYENS INTERIALE, à effet au 1er janvier 2026,
- APPROUVE la convention d'adhésion entre le Pays de La Châtre en Berry et le CDG de l'Indre, et autorise le Président à signer cette convention,
- ACCORDE sa participation financière aux agents du syndicat en activité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation pour le risque « Santé »,
- INSTITUE une participation financière de 20€ brut mensuel, par agent, pour le risque « Santé », à compter du 01/01/2026,

- PRÉCISE que la participation employeur est désormais attachée à la convention de participation et ne peut plus être versée dans le cas de contrats individuels souscrits auprès de prestataires labellisés,
- VALIDE l'acquittement des frais d'adhésion et de gestion auprès du CDG de l'Indre,
- PRÉVOIT l'inscription au budget de l'exercice 2026 des crédits nécessaires,
- AUTORISE le Président à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente délibération.

Point sur « MaPrimeRenov' »

Mme PERES confirme la décision du gouvernement de suspendre à compter du 23 juin 2025 les aides « MaPrimeRenov' » pour une rénovation d'ampleur.

Cette situation s'explique :

- D'une part, par de nombreuses fraudes liées à des « accompagnateurs rénov' privés » malveillants qui portent atteintes aux autres acteurs publics engagés dans des démarches vertueuses et de qualité ;
- Et d'autre part, par des taux d'aide très importants de 60 à 80% qui entraînent de fait une consommation prématurée de l'enveloppe annuelle.

Le gouvernement annonce une réouverture des aides le 15 septembre 2025. Pour plus de prudence, elle évoquera auprès des porteurs de projets une reprise à l'automne 2025, voire en janvier 2026.

En conséquence, Mme PERES n'étudiera plus de dossiers durant la période estivale (juillet, août) jusqu'à la reprise officielle des aides prévue a priori au 15 septembre avec une information précise sur les nouvelles règles en vigueur. Compte tenu de cette situation, l'enveloppe 2026 risque d'être rapidement consommée.

Elle conseille aux élus de dire à leurs administrés de l'appeler pour plus d'informations.

Par contre le dispositif « MaPrimeRenov' » par geste n'est pas suspendu, ce qui n'est pas idéal d'un point de vue rénovation énergétique (exemple : installation de pompes à chaleur dans des maisons non isolées).

De même le dispositif « MaPrimeAdapt' » n'est pas suspendu, ce qui est une bonne nouvelle pour poursuivre l'adaptation des logements pour les personnes âgées et handicapées (reprise des dossiers PIG par le Pays dans le cadre du PACTE à compter du 26 juin 2025).

Elle indique que le PACTE du Pays de La Châtre en Berry est le 1^{er} contrat signé dans le département de l'Indre.

Le Président remercie Mme PERES pour toutes ces précisions. Sachant que ce blocage des aides va mettre en difficulté les artisans, et plus globalement l'économie locale de nos territoires, il a sollicité avec d'autres élus le préfet de l'Indre afin qu'il intervienne au niveau national.

Échéancier des prochains Comités syndicaux

Le Président précise l'échéancier et l'ordre du jour des prochains Comités syndicaux.

Comité syndical (fin novembre – 1^{ère} quinzaine de décembre 2025) :

- Débat d'orientations budgétaires 2026
- A VOS ID : présentation du dispositif en présence de **Gaëlle LAHOREAU**, Vice-Présidente de la Région (*Démocratie permanente, citoyenneté, initiatives locales et éducation populaire*)

Comité syndical (fin janvier – 1^{ère} quinzaine de février 2026) :

- Vote du Budget primitif 2026

Installation du nouveau Comité syndical (mai - juin 2026) :

- Election : Présidence, Vice-Présidence, Bureau
- Délégation de fonctions et de signature du Président
- Délégations accordées par l'organe délibérant
- Désignation des représentants du Pays dans les organismes extérieurs et des élus référents pour les programmes menés par le Pays

Le Président demande aux membres du Comité Syndical s'il y a des questions. Aucun délégué ne prenant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt l'Assemblée Générale.

Le Président invite les délégués à prendre le verre de l'amitié.

**Le Président,
François DAUGÉRON**



**La Secrétaire de séance,
Nicole D'HOOGHE**

